

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
PA2M**

Siège Social :

MAIRIE D'ARBOIS 39600

Secrétariat : le jeudi de 10h00 à 12h00

Tél : 03 84 66 55 55 (mairie d'Arbois)

Extrait du registre des délibérations

Objet : facturation des vendanges 2025 - 2026-32

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 09/04/2026, s'est réuni en mairie de Mesnay.

Délégué(e)s en exercice : 8 Quorum : 5 Présent(e)s : 8 Absent(e)s : 0 Pouvoir(s) : 0

PRESENTS (8) : PACCARD Joël et PETIT Léo, Pupillin ; BOUDRY Jeanne et JAILLET Marc, Arbois ; MENEUST Pierre et CREUZOT Gilles, Mesnay ; ALBINI Thierry et DULAC Caroline, Montigny les Arsures.

SECRETAIRE : MENEUST Pierre, Mesnay

Les vigneron conventionnés déclarent chaque année les hectolitres vinifiés, lesquels servent de base à la facturation prévue dans la convention spéciale de déversement.

L'ensemble des conventions doit être revu ; de nombreux vigneron ne sont aujourd'hui pas conventionnés, donc non facturables.

Dans l'attente de rétablir l'équité dans la profession sur les quatre communes du territoire du syndicat, à l'unanimité, les délégués décident de ne pas facturer, pour les vendanges 2025, la part investissement revenant au SIA PA2M.

Pour copie conforme et certification,

M. Pierre Meneust, secrétaire de séance

Mme Jeanne Boudry, présidente

